



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Délégation Académique à
la Formation
Professionnelle Initiale et
Continue

Groupement d'Intérêt
Public Auvergne

Réf.: GM/JC n°14

Affaire suivie par :
Gérard MARTY

Téléphone
04 73 99 35 61
Fax
04 73 99 35 52
Mél.

Ce.Dafpic@ac-clermont.fr

3 avenue Vercingétorix
63000 Clermont-Ferrand
cedex 01



Mmes et MM les Inspecteurs pédagogiques régionaux
Mmes et MM les Inspecteurs de l'enseignement technique
Mmes et MM les Chefs de division du Rectorat
Mmes et MM les directeurs de CIO
Mmes et MM les Chefs d'établissements du second degré
Mmes et MM les Directeurs des
établissements d'enseignement primaire
S/C de Messieurs les Inspecteurs d'Académie,
directeurs des services départementaux
M. le Président de l'Université d'Auvergne
Mme la Présidente de l'Université Blaise Pascal

à l'attention des personnels titulaires :

- . des corps d'enseignants
- . des corps d'inspection
- . de direction, d'éducation et d'orientation
- . des personnels de catégorie A
- des autres corps de l'Education nationale

et à l'attention des agents non titulaires

des établissements d'enseignement public de
l'Education Nationale

Clermont-Ferrand, le 20 Janvier 2010

Objet : RECRUTEMENT DE CONSEILLERS EN FORMATION CONTINUE.

Appel à candidature

Un recrutement de conseillers en formation continue interviendra en vue de la rentrée scolaire 2010-2011.

Compte tenu des mouvements internes qui peuvent intervenir, le nombre de poste(s) à pourvoir et l'implantation géographique de ceux-ci ne peuvent actuellement être précisés. En conséquence, il convient de postuler conditionnellement pour des lieux correspondant aux vœux d'affectation, dans la limite de l'Académie.

Vous trouverez ci-joint, une série d'informations concernant ce recrutement ainsi qu'un « dossier type » de candidature.

Ce dossier est à retourner accompagné de l'avis de l'autorité compétente à l'adresse suivante :

**RECTORAT
DAFPIC - GIP
3, Avenue Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand Cedex 01**

La date limite d'envoi des dossiers est fixée au **31/03/2010** (cachet de la poste faisant foi).



Afin d'informer au mieux les personnels susceptibles d'être intéressés, je vous serais reconnaissant de bien vouloir assurer, à tous les niveaux, la diffusion la plus large possible de cette circulaire

1 - Personnels pouvant faire acte de candidature :

Peuvent être candidats :

En référence au décret n°90.129 du 14 juin 1990 :

- Les personnels de catégorie A, titulaires de l'Education nationale: enseignant, conseiller d'orientation ou d'éducation, inspecteur, personnels administratifs...

- Les fonctionnaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, appartenant à un corps, à un cadre d'emploi ou à un emploi de catégorie A.
Pour exercer les fonctions de CFC, ces personnels devront être détachés dans un des corps mentionnés ci-dessus nonobstant toute disposition contraire figurant dans les statuts de ces corps.

Ainsi que:

- Les personnels contractuels de l'Education nationale

- Les personnes qui n'appartiennent pas à la fonction publique justifiant à minima d'un diplôme de niveau bac+3.
Les candidats retenus seront recrutés en tant qu'agent contractuel.

2 - Fonctions du conseiller en formation continue :

Agents de développement de la formation continue, les conseillers en formation continue sont chargés d'animer les travaux relatifs à l'élaboration, à l'adaptation, à l'organisation et à la promotion de l'offre de formation continue de l'Education Nationale, en fonction de l'analyse, à laquelle ils concourent, du besoin économique et social de formation.

Généralement affectés dans un Greta, les conseillers en formation continue sont chargés de l'application de la politique du Greta définie par son conseil inter-établissements, sous l'autorité du chef de l'établissement support et du président.

Leur action s'exerce prioritairement sur les axes de travail suivants :

- analyse de l'environnement économique et social et des besoins de formation d'adultes dans cet environnement.
- négociation de projets avec les partenaires publics et privés.
- conception de nouveaux dispositifs de formation ou de modes d'organisation de l'offre mieux adaptés, de nouvelles formes de pédagogie.
- animation interne au système éducatif pour la bonne mobilisation des acteurs, le suivi et l'évaluation des opérations.
- promotion de l'offre de l'Education Nationale.
- conseil en formation auprès des divers partenaires.



La prospection commerciale dans les entreprises revêt une importance toute particulière comme la négociation et la conception de formations adaptées aux besoins des clients.

Evoluant dans un contexte de forte concurrence, le conseiller en formation continue dispose de toutes les informations pour élaborer un budget prévisionnel d'action.

Les CFC sont appelés à travailler auprès de multiples interlocuteurs :

- auprès des entreprises, ils négocient et vendent des prestations adaptées aux besoins analysés.
- auprès des stagiaires : ils participent à la mise en place des dispositifs d'information, de bilan, d'orientation, de formation, d'évaluation et de validation des acquis,
- auprès des formateurs, ils favorisent les innovations, en particulier dans les domaines de la formation à distance, de l'individualisation et de la modularisation,
- auprès des chefs d'établissement des Greta, ils participent à l'élaboration de la politique et en assure la mise en œuvre en cohérence avec la politique académique.

La mission des conseillers en formation continue entraîne des déplacements fréquents et nécessite l'utilisation d'un véhicule personnel.

3 - Situation administrative des conseillers stagiaires :

Pendant l'année scolaire au cours de laquelle se déroule leur formation, les conseillers stagiaires fonctionnaires restent titulaires de leur poste d'origine et sont remplacés dans leurs fonctions d'enseignement à titre provisoire afin que leur soit conservée une possibilité de retour sur ce poste.

A l'issue de leur année de formation, les conseillers en formation continue stagiaires doivent obtenir le certificat de qualification aux fonctions de conseiller en formation continue pour être confirmés dans leurs fonctions par le Recteur.

Si ce n'est pas le cas ou à leur demande, les stagiaires fonctionnaires reviennent alors sur leur poste d'origine.

La carrière des conseillers se poursuit normalement dans leur corps d'origine, dont les règles d'avancement sont toujours applicables.

Rémunération :

En raison de leurs obligations de service spécifiques, les activités des conseillers en formation continue ne peuvent être assimilées à un horaire d'enseignement et leurs congés ne peuvent être assimilés aux vacances scolaires. Ils bénéficient en contrepartie d'une indemnité mensuelle, exclusive de toute autre rémunération, dont le montant est de 622 € depuis le 1^{er} octobre 2009.

4 - Caractères généraux de la formation des conseillers stagiaires :

Cette formation est assurée au cours d'un stage à plein temps durant l'année de leur entrée en fonction.



Ce stage comporte *d'une part* :

une partie **théorique** portant, en fonction des besoins du stagiaire, sur quatre pôles d'activités : conseil à l'interne, ingénierie, mercatique - action commerciale, relations extérieures, conduite d'actions et de dispositifs

et d'autre part d'une partie **pratique** groupant :

- un stage en milieu professionnel ayant pour objet de permettre une prise de contact avec les secteurs économiques avec lesquels les intéressés seront ultérieurement en relation.
- un stage en situation auprès d'un groupement d'établissements afin de préparer l'intéressé aux fonctions qui seront les siennes.

Cette formation est organisée selon le principe de l'alternance entre la partie théorique et la partie pratique. La partie théorique est assurée par des regroupements académiques et inter académiques.

A l'issue de cette formation, le conseiller en formation continue stagiaire soutient un mémoire professionnel portant sur l'analyse de son activité et la mise en œuvre d'un projet de développement.

Durant cette année de stage, le conseiller en formation continue stagiaire bénéficie du soutien d'un conseiller en formation continue affecté à cette tâche à la DAFPIC, notamment pour la réalisation de son mémoire ainsi que d'un conseiller en formation continue expérimenté chargé de le conseiller dans ses tâches au sein du Greta.

5 - Modalités de recrutement :

Dossier de candidature :

Le dossier de candidature comprend les éléments suivants :

- Une fiche de candidature
- Une fiche portant l'avis de l'autorité compétente
- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation (2 pages maximum – voir note jointe)

Les candidats doivent établir un dossier de candidature comportant tous les éléments susceptibles de permettre l'appréciation de leurs qualités au regard des compétences suivantes :

- capacité à analyser des situations, opérer des synthèses et définir, à partir de là, des objectifs d'action et plus généralement à élaborer et piloter des projets sur les plans pédagogique, administratif et financier,
- capacité à animer des équipes, négocier, communiquer, nouer des relations constructives avec son environnement,
- capacité à s'adapter au changement et à innover,
- capacité à concevoir des dispositifs et élaborer des méthodologies transférables,
- capacité à conceptualiser à partir de ses expériences.



Sélection des candidats :

La sélection des candidatures s'opèrera en deux temps :

1) une présélection sur dossier :

Les candidats retenus sur dossier seront convoqués pour un entretien approfondi.

2) Un entretien approfondi :

Celui-ci portera sur le métier de conseiller en formation continue et les capacités des candidats à l'assumer ainsi que sur le système éducatif et la place de la formation continue dans ce système.

Les candidats, déjà CFC dans une autre académie, étant de droit sur la liste d'aptitude, seront convoqués à l'entretien approfondi.

▪ Etablissement de la liste d'aptitude :

Après avis de la commission académique consultative compétente, le Recteur arrête la liste d'aptitude annuelle, au sein de laquelle interviennent les recrutements au fur et à mesure de l'ouverture de postes.

L'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de conseiller en formation continue n'étant valable que pour un an, les candidats précédemment retenus devront obligatoirement renouveler leur candidature.

▪ Modalités d'envoi des candidatures :

Les dossiers de candidatures seront établis conformément au modèle ci-joint et accompagnés de **deux enveloppes timbrées**, libellées à l'adresse du candidat.

- Les candidatures des professeurs des écoles et des instituteurs transiteront par leur IEN puis par l'Inspecteur d'Académie qui apposeront leurs avis avant transmission à la DAFPIC-GIP.
- Les candidatures des autres corps d'enseignants transiteront par leur chef d'établissement (chef d'établissement support pour les maîtres auxiliaires sur postes gagés et les agents non titulaires), puis par leur inspecteur pédagogique qui apposeront leurs avis avant transmission à la DAFPIC-GIP.
- Les candidatures des corps des non-enseignants transiteront par leur chef d'établissement puis par l'Inspecteur d'Académie qui apposeront leur avis avant transmission à la DAFPIC-GIP.

Le Délégué académique adjoint à la
formation professionnelle initiale et continue,

Gérard MARTY



Textes de référence :

1. DECRET N° 92.275 DU 26 MARS 1992 RELATIF AUX GRETA
(JO DU 28 MARS 1992, P. 4297).

2. CIRCULAIRE N° 91.259 DU 24 SEPTEMBRE 1991 SUR LES ORIENTATIONS
NATIONALES DE LA FORMATION CONTINUE
(BO DU 3 OCTOBRE).

3. DECRET N° 90 165 DU 20 FEVRIER 1990 FIXANT LE REGIME INDEMNITAIRE
DES CONSEILLERS EN FORMATION CONTINUE ET ARRETE DU 20 FEVRIER 1990,
FIXANT LE TAUX ANNUEL DE L'INDEMNITE
(JO DU 22 FEVRIER 1990).

4. DECRET N° 90 426 DU 22 MAI 1990 FIXANT LES DISPOSITIONS
APPLICABLES AUX CONSEILLERS EN FORMATION CONTINUE
(JO DU 26 MAI 1990).

5. ARRETE DU 14 JUIN 1990 RELATIF AUX COMMISSIONS ACADEMIQUES
CONSULTATIVES COMPETENTES A L'EGARD DES CONSEILLERS EN FORMATION
CONTINUE
(BO N° 25 DU 21 JUIN 1990).

6. NOTE DE SERVICE N° 90 129 DU 14 JUIN 1990 SUR L'EXERCICE DES
FONCTIONS DE CONSEILLER EN FORMATION CONTINUE
(BO N°25 DU 21 JUIN 1990).

RECRUTEMENT DES CONSEILLERS EN FORMATION CONTINUE

ANNEE SCOLAIRE 2010/2011

**Dossier de candidature
Titulaires et contractuels Education Nationale**

Ce dossier à établir en 2 exemplaires (du point 1 au point 4) comprend :

- ① une fiche de candidature (à remplir par le candidat)
- ② une fiche portant l'avis de l'autorité compétente
- ③ un curriculum vitae Europass (<http://www.europe-education-formation.fr/europass-cv.php>)
- ④ un exposé des motivations (voir note jointe)
- ⑤ 2 enveloppes timbrées, libellées à l'adresse du candidat.

L'ensemble de ce dossier est à retourner pour le **31/03/2010**.(cachet de la poste faisant foi)
à l'adresse suivante :

RECTORAT
DAFPIC - GIP
3 avenue Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand cedex 01

☎ 04.73.99.35.61
Mél. Ce.Dafpic@ac-clermont.fr

Tout dossier incomplet ou sans avis des supérieurs hiérarchiques (Chefs d'Etablissements et Inspecteurs)
ne pourra être retenu ainsi que tout dossier reçu hors délai.



**RECRUTEMENT DES CONSEILLERS EN
FORMATION CONTINUE**

ANNEE 2010-2011

1 - Fiche de candidature

PHOTO
(Facultative)

Je soussigné(e) déclare être candidat(e) aux fonctions de conseiller en formation continue :

NOM Prénoms

Date de naissance Lieu de naissance

Adresse personnelle

Tél : Mail :

Titres ou Diplômes :

.....

Fonction actuelle

.....

.....

Discipline (s) enseignée (s)

.....

.....

Etablissement d'exercice (adresse complète et numéro de tél.)

.....

Situation administrative : Titulaire Contractuel Maître auxiliaire

Grade Echelon Ancienneté d'échelon

Dernière note pédagogique Date

ou note administrative Date



GRETA auprès desquels vous postulez (indiquer dans la case le numéro d'ordre préférentiel).

Greta Nord Allier (Moulins) <input type="checkbox"/>	Greta Val d'Allier (Issoire) <input type="checkbox"/>
Greta Bourbonnais-Combraille (Montluçon) <input type="checkbox"/>	Greta Riom-Volvic <input type="checkbox"/>
Greta Bassin Dore Allier (Vichy/Thiers) <input type="checkbox"/>	Greta Livradois-Forez (Ambert) <input type="checkbox"/>
Greta des Monts du Cantal (Aurillac/Mauriac) <input type="checkbox"/>	Greta Clermont-Ferrand (Lycée La Fayette Clermont-Fd) <input type="checkbox"/>
Greta Velay (Le Puy) <input type="checkbox"/>	D.A.F.P.I.C. <input type="checkbox"/>
Tout poste dans l'Académie <input type="checkbox"/>	

Avez-vous déjà été candidat aux fonctions de C.F.C.

OUI

NON

Si OUI pour quelle (s) année (s) scolaire (s)

Etes-vous candidat à une autre fonction : laquelle

Etes-vous candidat à une mutation Laquelle

A, le

Signature,



**RECRUTEMENT DES CONSEILLERS EN
FORMATION CONTINUE**

ANNEE 2010-2011

2 - AVIS DE L'AUTORITE COMPETENTE

*(à remplir par le chef d'établissement (de service...)
ou l'I.E.N. pour les instituteurs et professeurs des écoles).*

NOM du candidat : **Prénoms :**

Fonctions actuelles :

Etablissement (service,...)

	Médiocre	Bon	Très bon
1) Aptitude à l'animation			
2) Aptitude aux relations			
3) Goût pour l'innovation			
4) Aptitude à l'organisation			
5) Sens administratif			

Remarque et avis du chef d'établissement (de service...) ou de l'I.E.N. pour les instituteurs :

Avis : Défavorable : Favorable : Très favorable :

A, le

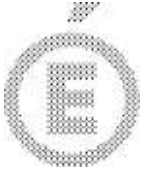
Signature, (pour les I.E.N. préciser Nom et adresse)

Avis de l'Inspecteur d'Académie, pour les corps non enseignants et pour les instituteurs, ou de l'Inspecteur pédagogique pour les autres corps d'enseignants,

Avis : Défavorable : Favorable : Très favorable :

A, le

Signature, (Nom et qualité)



**NOTE CONCERNANT
L'EXPOSE DES MOTIVATIONS**

Un exposé des motivations sur deux pages maximum devra être joint au dossier.

Vous y montrerez la connaissance et la compréhension que vous avez du métier de conseiller en formation continue en mettant en valeur vos capacités :

- ↳ à analyser des situations, opérer des synthèses et définir, à partir de là, des objectifs d'action, et plus généralement à élaborer et piloter des projets.

- ↳ à animer des équipes, négocier, communiquer, nouer des relations constructives avec son environnement.

- ↳ à s'adapter au changement et à innover.

- ↳ à concevoir des dispositifs et élaborer des méthodologies transférables.

- ↳ à conceptualiser à partir de ses expériences.